LE NORD CANADIEN

LA RESPONSABILITÉ QUANT À LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS AU FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT—L'IMPOSITION DE GARANTIES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le 4 février, comme en fait foi le hansard à la page 2715, mon collègue des Territoires du Nord-Ouest lui a posé une question à propos d'une éruption survenue sur les lieux d'un puits de forage de la société Dome Petroleum, dans la mer de Beaufort. Le ministre a promis de faire un rapport à la Chambre. Si la réponse donnée au député de Moose Jaw constitue ce rapport, je dois dire qu'il est très insuffisant. Puisque l'on nous avait assuré à la Chambre l'an dernier que les forages dans la mer de Beaufort seraient surveillés le plus étroitement possible, est-ce que le ministre est en train de nous dire qu'on avait permis aux ingénieurs du navire de modifier les normes qui obligeaient la société à enfoncer un tubage jusque dans les couches gazéifères? Ce que je demande en vérité au ministre de dire à la Chambre, c'est si l'autorité de la voie hiérarchique est si relâchée dans son ministère qu'elle tolère que des ingénieurs modifient sur place le règlement édicté par le ministère et le cabinet.

• (1440)

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'ai fait remarquer en réponse à la question précédente que c'est l'ingénieur régional, un expert en la matière, qui a décidé jusqu'à quelle profondeur il fallait procéder au tubage. C'est ce même ingénieur régional qui a convenu plus tard, après étude de la situation, qu'il n'était pas nécessaire de descendre jusqu'à la profondeur initialement prévue. La question de savoir si l'éruption d'eau—car il s'agissait bien d'une éruption d'eau, et non de pétrole—était due ou non à la profondeur du tubage n'est pas encore tirée au clair et ne le sera que lorsque l'étude présentement en cours sera terminée. Soit dit en passant, ce rapport sera rendu public dans quelques semaines une fois qu'on me l'aura fait parvenir.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ce matin, j'ai entendu dire à la radio qu'un comité du ministère était en train d'établir pour le ministre un rapport qui sera ensuite publié, si je ne m'abuse, et dans lequel on recommandera l'octroi de permis de cinq ans pour les travaux de forage dans la mer de Beaufort. J'aimerais que le ministre dise quelles garanties seront imposées si l'on délivre un permis de cette durée;

Questions orales

j'espère en effet des garanties plus efficaces que celles de l'été dernier. Encore une question: avant de décider d'octroyer des permis de cinq ans, le ministre est-il disposé à soumettre ce projet au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, ces rumeurs sont fausses. Le comité n'a pas terminé son étude et il doit encore avoir des entretiens avec les représentants des collectivités en cause. Sauf erreur, le rapport ne sera prêt que dans un mois environ; nous ne savons donc pas encore quelles recommandations fera le comité. S'il recommande d'imposer des garanties plus strictes, nous ne manquerons pas d'y réfléchir sérieusement.

L'OPPORTUNITÉ DE L'ÉTUDE DU COMITÉ PRÉALABLEMENT À L'OCTROI DE PERMIS DE FORAGE D'UNE DURÉE DE CINQ ANS DANS LA MER DE BEAUFORT

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre n'a pas répondu à la dernière partie de ma question. Si jamais le ministre acceptait d'accorder, comme il a été suggéré, des permis de forage pour une durée de cinq ans, s'engagera-t-il, avant de prendre une telle décision et avant d'autoriser les travaux pour cinq ans, à soumettre cette question au comité permanent des affaires indiennes et du Nord?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, rien ne permet encore à mon avis, de supposer qu'on va accorder des permis de cinq ans. Autant que je sache, aucune proposition à cet égard n'a encore été faite. Mes prévisions seront présentées au comité au moment opportun et je serai disposé à répondre à toute question se rapportant à ce programme.

LES FINANCES

LE TARIF RELATIF AUX TOMATES IMPORTÉES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances et fait suite à celle que je lui ai posée à la Chambre il y a quelques jours, la semaine dernière je crois, au sujet de l'importation en Ontario de tomates de Taïwan. Le ministre peut-il nous dire comment il protégera les maraîchers des comtés de Hastings et de Prince Edward, et d'autres régions de l'Ontario?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député de m'avoir avisé de sa question. Je suis heureux de lui apprendre que nous avons imposé une taxe supplémentaire aux tomates en boîte importées de Taïwan.